



Conseil de Communauté

Délibération n°1082020

Jeudi 24 septembre 2020 – 18h30

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean Moulin à Marsillargues, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Nouria DERDOUR, M. Noureddine BENIATTOU, M. Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, M. Claude CHABERT, Mme Julia PLANE, MM. Fabrice FENOY, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : MM. Jacques GRAVEGEAL représenté par Martine DUBAYLE CALBANO, Mme Viviane BONFILS représentée par Paulette GOUGEON, Mme Marie PAPAÏX représentée par Pierre SOUJOL, Mme Francine BLANC représentée par Laurent GRASSET, M. Michel CRECHET représenté par Jean-Pierre BERTHET, M. Norbert TINEL représenté par Jérôme BOISSON, Mme Julie CROIN représentée par Florian TEMPIER et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Absente excusée : Mme Marie PELLET-LAPORTE.

Secrétaire de séance : M. Patrice SPEZIALE.

Objet : Marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (AO 106) – Reconduction

Monsieur Christophe Calvet, Vice-Président délégué aux travaux et voiries communautaires, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel a lancé le 18 mai 2018 un avis d'appel public à la concurrence, sous le numéro AO 106, pour la maintenance multitechnique de ses bâtiments, selon une procédure d'appel d'offres ouvert (en application des articles 42-1° a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 25-I 1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Les prestations dudit marché sont réparties en 4 lots spécifiques :

- Lot 1 : Maintenance préventive des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air ;
- Lot 2 : Maintenance corrective des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air ;
- Lot 3 : Maintenance préventive des courants électriques faibles et forts ;
- Lot 4 : Maintenance corrective des courants électriques faibles et forts.

Conformément aux articles 67 et suivants du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 19 juillet 2018, a attribué le marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : MTO EUROGEM, pour un montant global et forfaitaire de 7.106,25 € HT par an ;
- Lot 2 : ENGIE COFELY, d'après les prix unitaires inscrits au BPU ;
- Lot 3 : EUROGEM, pour un montant global et forfaitaire de 4.040,00 € HT par an ;

- Lot 4 : ENERGYS SAS, d'après les prix unitaires inscrits au BPU.

Le marché a été notifié le 25 octobre 2018 pour une durée d'un an, reconductible trois fois pour la même durée.

Les prestations réalisées donnant satisfaction et le besoin étant toujours d'actualité, il y a lieu de reconduire le marché.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 septembre 2020, s'est prononcée en faveur de la reconduction de ce marché pour une année supplémentaire. Il s'agit de la deuxième reconduction.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 absentions (Madame Julia Plane et Monsieur Claude Chabert) :

APPROUVE la reconduction du marché de maintenance multitechnique des bâtiments la Communauté de Communes du Pays de Lunel, selon les conditions susmentionnées, avec les entreprises suivantes :

- MTO EUROGEM pour le lot 1 « Maintenance préventive des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air »,
- ENGIE COFELY pour le lot 2 « Maintenance corrective des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air »,
- EUROGEM pour le lot 3 « Maintenance préventive des courants électriques faibles et forts »,
- ENERGYS SAS pour le lot 4 « Maintenance corrective des courants électriques faibles et forts »,

pour une année supplémentaire, soit du 25 octobre 2020 au 24 octobre 2021,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux articles et chapitres prévus à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT/CONFORME

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 08/10/20
Publication du

Pierre SOUJOL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex